

Grâce au projet pilote «Paysage éducatif», des élèves lausannois de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année découvrent les entreprises de leur quartier

## Premiers contacts professionnels

SILVER KABACALMAN

**Insertion** ► Vendredi matin, Ons, Gerta, Mafalda et Mayu, quatre élèves de 10<sup>e</sup> année pré-gymnasiale, discutent devant un immeuble vitré du chemin de Bérée, sur les hauts de Lausanne. Elles sont attendues au bureau romand de l'Entraide protestante suisse (EPER). La démarche s'inscrit dans le programme «Paysage éducatif», un projet pilote mis en place dans l'établissement Isabelle-de-Montolieu à Grand-Vennes depuis deux ans (lire ci-contre).

«Pourquoi ça s'appelle l'entraide protestante?» murmure Gerta, dans l'ascenseur. Aucune d'entre elles n'a la réponse. «N'oublions pas de poser la question», rétorque une de ses camarades.

L'accueil est chaleureux. Chacun se présente à son tour. Et la première question tombe: «Est-ce que vous savez déjà ce que vous voulez faire plus tard?» demande Olivier Graz, responsable communication, présentant l'association. Un classique. La réponse aussi: «Je ne sais pas.» Difficile d'avoir une idée précise des différents métiers existants à 14-15 ans.

### Intérêt palpable

Dans la salle de conférence, Olivier Graz enchaîne les pages de son PowerPoint. Deux groupes d'élèves se succéderont ce matin. Premier point abordé: les concepts d'aide au développement et d'aide humanitaire. Images et vidéos à l'appui, le responsable communication parle des victimes de l'ouragan à Haïti, du soutien aux paysans locaux au Cambodge ou encore de la crise au Soudan du Sud. Les exemples concrets titillent l'intérêt des moins intéressés qui apprennent aussi que 70% des travailleurs à l'EPER sont des femmes.



Des groupes d'élèves de l'établissement scolaire Isabelle-de-Montolieu ont visité des entreprises formatrices du quartier. Ici dans les locaux de l'Entraide protestante suisse à Lausanne, ils sont accueillis par Olivier Graz. CHARLY RAPPO/LA LIBERTÉ

### Si les quatre adolescentes sont plutôt réservées, le groupe suivant mène une véritable discussion

### LE PROJET AURA UNE SUITE

Cofinancé par la Fondation Jacobs, la Ville de Lausanne et le canton de Vaud, le projet pilote «Paysage éducatif» dans le quartier de Grand-Vennes prendra fin en 2018. Il vise une meilleure intégration professionnelle des adolescents, notamment par des visites d'entreprises. Contenté du résultat, la Ville entend poursuivre l'action, en impliquant d'autres partenaires. «Pour Grand-Vennes, certaines compétences du projet pilote seront peut-être transférées à l'école ou au centre socio-culturel», explique David Payot, municipal POP chargé de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers. L'élève souhaite aussi élargir le projet à d'autres parties de la ville. ATS

## La justice annule le règlement contesté

**Organisation hospitalière** ► Le Tribunal cantonal (TC) a annulé le règlement du Conseil d'Etat vaudois sur l'organisation médicale et la rémunération des médecins cadres en raison d'un défaut de base légale. Le gouvernement prend acte.

Le règlement sur l'organisation médicale des hôpitaux reconnus d'intérêt public et sur la rémunération de leurs médecins cadres a été adopté par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2016. Proposé par le chef du Département de la santé, Pierre-Yves Maillard, le texte visait notamment à instaurer une plus grande équité entre les rémunérations des différents médecins cadres, en fixant un plafond salarial annuel de 550 000 francs.

Plusieurs établissements hospitaliers ainsi que des cliniques privées et des organisations de médecins ont contesté ce règlement, relève le TC vendredi dans son communiqué. Dans son arrêt du 26 octobre, la Cour constitutionnelle a ainsi admis la requête formée par deux hôpitaux régionaux, représentés par la Fédération des hôpitaux vaudois.

Selon la Cour, les exigences résultant de ce règlement représentaient des atteintes importantes pour les établissements hospitaliers reconnus d'intérêt public. Elles étaient de nature à influencer sensiblement leur organisation médicale ainsi que le statut des médecins cadres et des médecins agréés.

Dans un communiqué, le Conseil d'Etat annonce qu'il examinera attentivement les considérants de l'arrêt et l'opportunité de présenter au Grand Conseil des révisions légales permettant d'atteindre les objectifs poursuivis. A savoir, harmoniser les conditions de travail des médecins cadres dans les hôpitaux vaudois de service public.

ATS

## EXERGUE

### Lamine n'a pas été entendu

**P**ourquoi Lamine, Gambien de 23 ans, est mort, seul, dans une cellule de la police de la Blécherette mardi? L'autopsie, qui exclut le suicide, un acte de violence et l'intervention d'un tiers, n'a pas permis de lever le voile sur la cause de sa mort.

Samedi, à la suite d'une information du *Matin Dimanche*, le Ministère public nous apprenait que le jeune requérant d'asile a été victime d'une méprise: il a été mis en détention par erreur. Les gardes-frontière qui l'ont arrêté à la gare de Lausanne l'ont confondu avec un homonyme, gambien également, qui était recherché par le canton de Lucerne en vue d'une expulsion en Italie. Le jeune requérant d'asile mort dans sa cellule vivait lui de l'aide d'urgence dans un foyer à Ecublens.

Souffrant d'une grave forme d'épilepsie, Lamine avait subi une opération du cerveau fin septembre au Chuv. Après son interpellation dimanche 22 octobre, il fait un malaise et passe une nuit en observation aux

urgences. Lundi, Lamine est transféré dans la zone carcérale de la Blécherette. Mardi, il est découvert mort dans sa cellule. Vendredi, le Ministère public comprend que l'homme n'était pas celui que les forces de l'ordre pensaient avoir arrêté. Des médicaments contre l'épilepsie sont retrouvés dans sa chambre à Ecublens.

Les autorités devront faire la lumière. La justice militaire a aussi ouvert une enquête sur les circonstances de son arrestation par les gardes-frontière. En attendant, une avalanche de questions se posent: Comment une telle confusion a-t-elle été possible? Pourquoi le Chuv l'a-t-il laissé sortir? La mort de Lamine est-elle liée à son incarcération? Et celle-ci, sous-jacente: la parole d'un homme noir requérant d'asile débouté a-t-elle la même valeur que celle d'un autre citoyen?

Une seule certitude aujourd'hui: Lamine n'a pas été écouté. S'il a correctement été interrogé par les gardes-frontière, il a dû les informer qu'il

vivait à Ecublens. Lamine étant inscrit au Service de la population, ses dires étaient faciles à vérifier. Le Chuv devra également rendre des comptes. Contrairement à la police, l'hôpital savait qui était Lamine, opéré entre ses murs quelques semaines plus tôt.

La mort de Lamine fait écho au drame de la Syrienne qui avait perdu son fœtus lors d'un renvoi alors que les gardes-frontière n'avaient pas écouté ses appels à l'aide. En les catégorisant comme «illégaux», on nie à ces hommes et ces femmes leur humanité. Beaucoup subissent des brimades, des abus, d'autres de graves négligences.

Lamine a migré en Europe pour soigner son épilepsie, selon ses proches. Sa mère se dit prête à porter plainte. Les associations de défense des migrants appellent à manifester mercredi à Lausanne. Face à une violence banalisée, face au silence assourdissant des autorités, un réveil citoyen est indispensable.

SOPHIE DUPONT

## GROS-DE-VAUD

### MALTRAITANCE DE COCHONS

L'activiste Kate Amiguet de la Fondation Marte, qui lutte pour la défense des animaux, a dénoncé un nouveau cas de maltraitance sur trois cochons. Une porcherie labellisée «paille-soleil» à Chanéaz dans le Gros-de-Vaud est dans sa ligne de mire. La militante dit avoir vu des «animaux blessés, incapables de se tenir debout, en souffrance et en détresse, ainsi que des scènes de cannibalisme». Préoccupé par l'état de ces cochons, Kate Amiguet a alerté le service du vétérinaire cantonal. Elle s'appuie aussi à dénoncer le cas auprès des autorités compétentes. Selon une information du *Matin*, les «trois porcs ont été euthanasiés le même jour». SKN

## LAUSANNE

### PRIX DU POLAR ROMAND 2017 À JOSEPH INCARDONA

Joseph Incardona est le premier lauréat du Prix du polar romand, doté de 3000 francs. Le Lausannois l'a reçu vendredi pour son roman *Chaleur*. Le syndic Grégoire Junod lui a remis la distinction lors de l'inauguration du Festival Lausan'noir. Né en 1969, Joseph Incardona est écrivain, scénariste et réalisateur. Auteur d'une quinzaine de romans ou recueils de nouvelles, il vit à Genève, a indiqué vendredi la ville de Lausanne. Le jury du prix a souligné «l'originalité, la force et les qualités tant stylistiques que narratives du roman» de Joseph Incardona. Paru aux Editions Finitude, *Chaleur* met en scène de «violentes et grincantes rivalités masculines» dans l'univers décalé d'un Championnat du monde de sauna en Finlande, explique le communiqué. ATS